

ABONNEMENT

Saumur	
un an	25 fr.
six mois	13
trois mois	7
poste	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	8

On s'abonne
à SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

à PARIS
à L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 AOUT

Les royalistes

ET L'ÉVOLUTION CATHOLIQUE

Quelques journaux ont signalé, ces jours derniers, une visite faite au Nonce par M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. L'honorable sénateur était allé, disait-on, exposer au représentant du Saint-Siège les impressions ressenties par ses amis politiques à la suite des conseils donnés par Léon XIII aux catholiques. Un rédacteur du *Figaro* a eu avec M. de l'Angle-Beaumanoir une entrevue dans laquelle l'honorable sénateur lui a fait connaître le sens général de la communication qu'il a fait à M^{gr} Ferrata. En laissant au *Figaro* la responsabilité de ses affirmations, nous croyons intéressant de reproduire les principaux passages des déclarations qu'aurait fait M. de l'Angle-Beaumanoir. Le sénateur des Côtes-du-Nord aurait dit :

« Le but de ma démarche a été, cela va sans dire, non d'essayer de discuter, avec Son Excellence le Nonce apostolique, les dernières communications du Saint-Siège, mais de lui apporter le résumé très sincère des impressions recueillies par moi, impressions dont la concordance ne permet pas de mettre en doute l'immuabilité des sentiments politiques de nos amis.

« Je crois avec eux qu'il y a une distinction essentielle à maintenir entre le fait de se dire *constitutionnels* ou de s'avouer *républicains*.

« *Constitutionnels*, mais nous le sommes tous, bon gré, mal gré ; personne ne peut avoir l'idée de contester la légalité, sinon la légitimité du gouvernement actuel qui traite avec l'Europe, perçoit les impôts, nomme aux emplois, etc. Nous qui faisons partie du Parlement, qui avons sollicité notre mandat, qui discutons les lois, qui faisons, en un mot, pour tous ces motifs, partie agissante de l'organisme gouvernemental, nous aurions bien mauvaise grâce à ne pas reconnaître à quel point nous sommes *constitutionnels*.

« Mais *républicains*, c'est une autre affaire, par exemple ! Et si nous en avions jamais été tentés, ce n'est pas ce qui passe aujourd'hui dans toutes les branches de l'activité républicaine qui nous en donnerait le goût. »

M. de l'Angle a cité les déclarations par lesquelles M. de Freycinet a reconnu le droit des monarchistes de préparer par les voies légales la réalisation de leurs idées. Il a rappelé ensuite de quelle hostilité systématique l'administration républicaine fait preuve à l'égard des conservateurs. Puis il a ajouté :

« Non, franchement, ce rôle de dupes n'est pas fait pour nous ! Et peu de jours nous séparent sans doute du moment où quelques âmes trop généreuses, quelques esprits insuffisamment expérimentés, ayant pu concevoir l'illusion d'un rapprochement impossible, y renonceraient à jamais.

« Certes, la lutte est une chose pénible : mais il est des temps où elle s'impose. On peut être vaincu sans honte, mais battu et content... ah ! merci !

« Nous ne consentons donc à considérer ni comme un idéal, ni encore moins comme une solution définitive, l'état de choses actuel.

« Qui donc, en juillet 1830, en février 1848, au 4 septembre 1870, qui donc, à la veille même des événements qui se sont passés à ces dates, les avait prévus ou annoncés ? Et nous consentirions à donner au régime républicain le certificat d'ététernité qu'on nous demande pour lui ?

« Les augures ministériels eux-mêmes ne pourraient pas se regarder sans rire. »

Quant au Nonce, d'après les déclarations de M. de l'Angle-Beaumanoir, il se serait borné à écouter et à autoriser son interlocuteur « à supposer qu'il ne l'avait pas trouvé importun et que les considérations qu'il lui avait présentées n'étaient pas dépourvues d'intérêt pour lui. »

Les élections du 31 juillet

Sénateurs conservateurs réélus : Halgan, de Raisme, Poriquet, de Carné, de Cornulier.

Députés conservateurs réélus : De Bernis, de Ramel, Le Cour, Gamard, de Soland, de Terves, de Kermenguy, Bourgeois, du Bodan, de la Noue, de Kergariou, de Possesse, Talandier, des Rotours, Plichon, de Mackau, Paul de Cassagnac, Prince de Léon, de la Martinière, Abrial, de Maillé, de la Bourdonnaye, A. Caradec, de Guilloutet, Schneider.

Députés constitutionnels réélus : d'Aremberg, Hely d'Oissel, Haussmann.

Les membres du Parlement battus sont :
Députés : MM. Gusman Serph, de Fourtou, de Pontlevoy, Jules de Lareinty, de Montfort, le baron de Soubeyran, Olry, Carquet, Hervieu, Villeu, Prax-Paris, Martinon, Daynaud.

Sénateurs : MM. Camparan, Trystram, Morellet, Meyrem.

Sénateurs en ballottage : MM. Cordier, Guérin, Marcou.

Députés en ballottage : M. Eschassériaux, le baron Piérad.

M. Wilson, à Montrésor (Indre-et-Loire), arrive en tête des candidats avec 4,244 voix ; il y a ballottage contre M. Raoul Duval, constitutionnel, 970 voix, et M. Mabileau, républicain, 274.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Résultat des Elections

DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Conseil général

Sont élus :

Canton de Longué : M. Monden de Gennevraye.

Canton de Baupréau : M. le duc de Blacas.

Canton de Champtoceaux : M. de la Bourdonnaye.

Canton de Chemillé : M. le comte de Maillé.

Canton de Montfaucon : M. de la Blottais.

Conseils d'arrondissement

Sont élus :

Angers (Sud-Est) : M. Isidore Boulanger.

Chalonnnes : ballottage.

Saint-Georges : M. Depérierre.

Les Ponts-de-Cé : D^r Cordon.

Baugé : MM. Bachelier et Huet.

Durtal : M. Bonneville.

Noyant : M. Michalowitz.

Cholet : MM. Turpault et D^r Coignard.

Montrevault : M. Paul Blavier.

Saint-Florant-le-Vieil : M. Sécher.

Candé : M. L. Bougère.

Pouancé : MM. Péju et Dupré.

Segré : MM. de la Perraudière et Roger de la Borde.

La Saint-Dominique à Saumur

La fête de saint Dominique se présentait cette année dimanche prochain, mais c'est le jour des courses et les associés ont préféré dévancer l'heure et ne pas priver ceux de ses membres qui prennent plaisir aux fêtes hippiques de Saumur.

Cette anticipation n'a point nuï à la fête. Les sociétaires se sont groupés aussi nombreux que les autres années autour de la statue de leur saint patron et de la bannière de la confrérie.

A onze heures, le clergé est allé processionnellement chercher, au bas de l'église Saint-Pierre, le cortège de saint Dominique. Les places réservées ont été promptement occupées et l'église était comble comme aux jours des plus grandes fêtes.

Pendant la messe, le grand orateur qui défend partout avec tant de foi et de constance la cause ouvrière est monté en chaire.

M. l'abbé Garnier a exprimé dans son exorde la satisfaction qu'il éprouvait de se trouver pour la quatrième fois dans cette chaire de Saumur et de célébrer, avec les membres de Notre-Dame du Travail, la fête de saint Dominique. Il saisit cette occasion pour exposer de nouveau le but de l'institution, qui est avant tout de réorganiser le travail sur les principes de l'Évangile.

L'orateur a rappelé que cette organisation existait déjà, il y a 200, 300 et même 600 ans. Sans doute elle n'était pas parfaite, mais avec le temps elle allait toujours en se perfectionnant, et il y a cent ans, au moment de la dissolution des corporations, il y avait de nouvelles améliorations à l'étude. C'est la Révolution, sous l'inspiration de la Juiverie et de la Franc-Maçonnerie, qui a dissout les associations ouvrières et confisqué leur patrimoine. Celui-ci avait été créé dans le but de pourvoir aux besoins des malades, des infirmes et de ceux qui chômaient forcément. Il n'y avait point alors de ces misères noires comme aujourd'hui, et on ne comptait pas en France, comme de nos jours, quatre-vingt à cent mille malheureux mourant de faim et de misère.

Depuis cette dissolution, les ouvriers isolés sont tombés entre les mains des agioteurs, des joueurs à la Bourse, et de patrons qui se croient quittes en payant strictement le salaire convenu.

Or le but de Notre-Dame du Travail est de

rétablir le travail sur des bases chrétiennes en s'inspirant également des statuts des anciennes corporations de métiers.

L'orateur expose en termes chaleureux les avantages que l'on doit retirer de cette institution, et encourage chacun à persévérer et à faire de l'apostolat. Car l'organisation est basée sur les principes adoptés par Jésus-Christ lui-même pour fonder son Église, il y a eu d'abord ses apôtres, puis ses disciples, qui se sont disséminés et ont été chargés de répandre la doctrine dans les régions éloignées. Enfin, ceux-ci ont donné semblable mission à de nouveaux adhérents.

De même dans la Société corporative, il y a les fondateurs, qui ont groupé les chefs de dizaines, et c'est à ceux-ci de travailler à la diffusion de l'œuvre pour étudier et faire étudier par leurs associés la réorganisation du travail.

M. l'abbé Garnier a parlé du repos dominical, des succès que le comité a remporté près du gouvernement pour les travaux publics ; près des Compagnies de chemins de fer, pour la fermeture des gares de petite vitesse, le dimanche à midi ; et dans une trentaine de villes où les commerçants ont demandé à l'administration des Postes la suppression de distribution de courriers après 40 heures du matin ou midi. Si dans les centres manufacturiers et industriels comme Lille, les commerçants n'ont pas trouvé d'inconvénients à cette suppression dans le service postal, il ne doit pas y en avoir davantage à Saumur. M. Garnier termine en conseillant quelques tentatives dans ce sens.

La foule s'est écoulée sous le charme de cette parole ardente et convaincue, chacun se sentant plus fort et prêt à quelque sacrifice pour l'extension de la confrérie fondée dans un but tout humanitaire et religieux.

A trois heures, la corporation se réunissait de nouveau dans le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers. C'est une tradition désormais : tous les chapeliers de Saumur ont à cœur d'aller à l'anniversaire de la fête de saint Dominique, le créateur du Rosaire, déposer dans le sanctuaire de la Sainte-Vierge leurs vœux, lui demander sa protection pour eux, leur famille, et qu'elle les soutienne dans les difficultés de la vie.

M. l'abbé Garnier est monté en chaire et a développé d'une façon saisissante les trois principes de la vie, faisant un parallèle entre ceux de la vie corporelle et ceux de la vie spirituelle.

Cette magnifique allocution a été suivie d'un salut solennel du Saint-Sacrement pendant lequel les associés sont, de leurs voix puissantes, fait retentir les voûtes de Notre-Dame des chants liturgiques et des cantiques pour l'Association et pour la France.

Le soir, suivant l'usage, les associés et plusieurs invités se sont réunis dans un banquet fraternel. Mais il a fallu dévancer l'heure pour posséder encore en cette circonstance M. Garnier qui devait les quitter avant 7 heures pour Caen. Hier, en effet, il présidait au chef-lieu du Calvados une réunion d'ouvriers catholiques.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés et tous fréquemment interrompus par de chaleureux applaudissements.

Le premier, au Saint-Père Léon XIII, par M. l'abbé Garnier ;

Le second, par M. le curé de Saint-Pierre, à l'abbé Garnier ;

Le troisième, par M. Sourdeau, aux ouvriers ;

Le quatrième, par M. Rouault, membre de l'Association, au comité ;

Et le dernier, par M. de la Guillonnière, à toutes les associations catholiques de la ville.

L'espace nous manque pour donner tous ces toasts qui n'étaient pas écrits et qu'une analyse rendrait toujours imparfaitement. Mais nous sommes heureux de publier celui que M. Rouault a lu au nom de tous ses camarades. Il exprime les sentiments de reconnaissance de tous pour ceux qui consacrent leur dévouement, leur connaissance et leur activité à la prospérité de l'Association ouvrière de Saumur, et aux ouvriers eux-mêmes.

« Messieurs,

Permettez-moi, au nom de tous les ouvriers de la Société, de porter un toast à M. l'abbé Garnier, et à Messieurs les curés qui nous honorent de leur présence. C'est à eux, comme ecclésiastiques, que doivent d'abord s'adresser tous nos remerciements. Leur caractère sacré, leur esprit de dévouement, de charité et de sacrifice envers la classe ouvrière, leur donnent la première place dans nos cœurs et le premier droit à nos remerciements. Le peuple sans l'Eglise est un corps sans âme. Le peuple, sans le prêtre, qui est son défenseur naturel, ne serait qu'un troupeau d'esclaves.

Merci aussi à MM. de la Guillonnière, Richard, Sourdeau, Renou et Poisson, qui veulent bien si souvent prendre part à nos assemblées générales. Tous ont compris l'infinie jouissance qu'éprouve l'âme populaire à vivre au contact de conseillers intimes et désintéressés. Qu'ils en soient remerciés ! nous leur rendons en affection ce qu'ils nous donnent en dévouement.

Enfin, merci à M. du Chêne, auquel revient une bonne part de notre reconnaissance et dont malheureusement nous avons aujourd'hui à pleurer le départ. Il n'était pas de jour où il ne fût à la disposition de tous pour les diriger et les conseiller dans leurs affaires ; toujours il fut accueillant, aimable et affectueux. Il a dû partir pour se fixer à La Flèche, mais son souvenir demeurera vivant parmi nous et nous lui envoyons d'ici nos plus chaleureux remerciements et le témoignage ardent de notre vive reconnaissance.

Messieurs, je bois au clergé et aux laïques dévoués, les confondant tous dans un même sentiment de gratitude et d'affection. »

Distribution des prix

AUX ÉCOLES DES FRÈRES DE SAUMUR

La distribution des prix aux élèves des écoles des Frères de la doctrine chrétienne a eu lieu jeudi à l'Institution Saint-Louis. M. le Directeur de cet établissement avait mis gracieusement son estrade et la vaste tente qu'il avait inaugurées la veille à la disposition des écoles des Frères de la ville.

Il est certain que le nombre des enfants des écoles libres allant sans cesse en augmentant, le nombre de parents et amis va toujours en progressant. Aussi le local adopté depuis plusieurs années pour ces fêtes de famille était-il devenu tout à fait insuffisant ; et il fallait se pourvoir d'un autre côté. Mais Saint-Louis était là. Son digne supérieur ne prêche pas seulement la charité en parole, il la met surtout en pratique, et avec empressement il a offert son installation aux écoles libres de garçons.

Cette offre bienveillante était fort à propos, car la foule réunie dans l'enceinte de Saint-Louis pour couronner les heureux vainqueurs d'une lutte de dix mois était plus nombreuse que jamais. La société était choisie, partout les toilettes les plus fraîches répondaient à la joie qui s'épanouissait sur tous les visages.

Sur l'estrade, les hommes sympathiques aux Frères n'avaient pas été moins empressés d'accourir et de se joindre au clergé des paroisses de Saumur et des environs pour faire honneur à ces éducateurs si dévoués aux enfants du peuple.

M. Berger, député de notre arrondissement, avait bien voulu accepter la présidence, et, dans une chaleureuse improvisation, il s'est plu à rendre hommage au dévouement des Frères de la doctrine chrétienne, à leur abnégation qui lui sont connus depuis longues années. Il les a assurés de ses vives sympathies pour eux et de tout l'intérêt qu'il porte aux enfants confiés à leurs soins.

Les Frères de la doctrine chrétienne, a dit M. Berger, portent toujours haut et ferme le drapeau de leur Institut et celui de la France. L'orateur est heureux de rappeler le récit que vient de lui faire un de ses parents tout nouvellement débarqué d'Orient.

En Palestine et sur la terre d'Égypte, les Frères de la doctrine chrétienne sont chers à toutes les populations. Là-bas, à Alexandrie, leur école compte 1,800 élèves, de toutes nations, de toutes religions, de toutes tribus. Catholiques, musulmans, schismatiques se pressent sur les mêmes bancs, toujours en parfaite harmonie et pleins de respect pour leurs professeurs qui représentent la France et lui attirent toutes les sympathies.

M. Berger rappelle aux enfants qu'ils peuvent être fiers que les Frères en Orient comptent parmi leurs anciens élèves plusieurs pachas et qu'ils peuvent par cela même appeler collègues et camarades.

L'orateur a eu un souvenir de douloureuse sympathie pour le Frère Raphaëli. Ce digne Frère avait épuisé sa santé sous le climat oriental et avait été envoyé en France pour la rétablir. Sur l'injonction de ses supérieurs, il partit contre son gré pour Saint-Gervais, et trouva une mort affreuse dans cette station pendant la terrible catastrophe de la nuit du 11 au 12 juillet.

relevé la tête et, d'un œil morne et fixe, elle regardait à travers les vitres le beau paysage qui se déroulait devant elle, ce Rhin bouillonnant dont les claires eaux fuyaient à travers la campagne verte sous le radieux soleil d'avril. Et, en même temps, elle suivait sa pensée ; elle réfléchissait à l'avenir qui l'attendait, à la conduite qu'elle devait tenir.

Ainsi, c'était fini : il n'y avait plus à lutter. Le soir même, elle serait la fiancée de cet homme à la figure sinistre, au teint basané, au front marqué d'une cicatrice livide, de cet inconnu enfin qu'elle ne voyait jamais sans effroi. Elle deviendrait sa femme, et serait liée à lui pour la vie ! Ah ! que son père était cruel ! Comment pouvait-il la contraindre à cet odieux mariage ? Non, jamais, jamais elle n'épouserait cet aventurier !

Elle secoua la tête avec un mouvement de révolte. Puis elle laissa retomber son front dans ses mains. Que pouvait-elle faire ? Elle était seule, et bien faible, contre ces deux hommes qui semblaient s'être ligüés pour son malheur.

Elle avait épuisé toutes les raisons pour convaincre le vieillard ; elle avait eu recours à une froideur presque impertinente pour repousser

La mort de cet excellent Frère a été vivement ressentie par l'Institut et surtout par les Ecoles d'Orient dont il était l'une des gloires.

M. le curé de Saint-Pierre a remercié M. Berger de l'honneur qu'il a fait aux écoles chrétiennes de Saumur en acceptant la présidence de la distribution des prix. Il l'a remercié surtout des sentiments si catholiques et si patriotiques qu'il a exprimés dans sa chaleureuse allocution, et des témoignages de sympathie qu'il a donnés aux Frères et particulièrement aux dignes professeurs qui consacrent leur existence aux enfants de Saumur. M. le Curé a exprimé l'espoir qu'il retrouvera le député de Saumur à semblable solennité l'année prochaine.

M. Berger a répliqué qu'il portera toujours le même intérêt aux enfants de la ville, qu'il espère bien revenir à pareille fête, mais non pour accaparer la présidence.

La lecture du palmarès a commencé aussitôt. Elle a été interrompue à diverses reprises par plusieurs morceaux d'harmonie. Tous ont été enlevés, par les élèves de M. Berge, avec un brio qui a surpris les dilettantes les plus délicats : ensemble parfait, grande pureté de sons, parfaite attaque des notes et remarquable précision. Plusieurs anciens élèves des Frères étaient venus apporter leur concours à cette solennité.

Nous ne devons pas moins, au nom de toute l'assistance, des félicitations aux jeunes interprètes de morceaux de chants et des soli. Les voix étaient justes, et les enfants faisaient preuve d'une véritable intelligence des sentiments qu'ils avaient à rendre.

Si la musique est soignée chez les Frères, le dessin est loin d'être négligé. Nous en avons trouvé comme gage la magnifique exposition qui décorait l'enceinte où se tenait la fête. Dessin d'imitation, dessin à la plume, au crayon, dessin de trait, linéaire, croquis d'après nature, etc., etc., tous les genres sont l'objet de soins assidus d'un professeur de véritable talent. Toutes nos félicitations aux Frères de Saumur qui savent si bien répondre aux besoins du jour et aux désirs des parents qui leur confient l'instruction de leurs enfants.

Carrousel de l'Ecole de cavalerie

Jeudi prochain, à 7 heures du matin, aura lieu une répétition générale du carrousel de l'Ecole.

Les exercices seront accompagnés par la nouvelle musique que l'Ecole a improvisée et qui a donné jusqu'à ce jour de très heureux résultats.

LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Un décret, paru avant-hier au *Journal officiel*, fixe les dates des sessions des Conseils d'arrondissement au 16 août, pour la pre-

mière partie, et au 26 septembre pour la seconde.

La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

ECOLE DE NOTARIAT D'ANGERS Concours de l'année 1891-1892

COURS THÉORIQUE

Prix offert par le Comité des notaires des départements :

M. Alphonse Luquiau, né à Sommières (Vienne), clerc à Angers, chez M^e Hédelin.

1^{re} mention. — M. Eugène Fürst, né à Nantes (Loire-Inférieure), clerc à Angers, chez M^e Marchand.

2^e mention. — M. Victor Leroy, né à Mulsaune (Sarthe), clerc à Angers, chez M^e Chasle.

COURS PRATIQUE

Prix offert par la Chambre des notaires d'Angers :

M. Adolphe Luquiau, déjà nommé.

Mention. — M. Eugène Fürst, déjà nommé.

EXAMEN ORAL

Prix offert par la Chambre des notaires de Saumur :

M. Adolphe Luquiau, déjà nommé.

La rentrée de l'Ecole du notariat aura lieu le jeudi 3 novembre prochain.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 31 juillet. — Marie-Louise Joussetin, aux Huraudières.

MARIAGE

Le 1^{er} août. — Pierre-Marie Bidon, cultivateur, a épousé Pauline-Anne Bernier, cultivatrice, tous deux à Saumur.

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ DE CHOLET

Vendredi soir, les 27 membres du Conseil municipal de Cholet, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 17 et 24 juillet, étaient convoqués à la mairie, sous la présidence de M. Marie-Baudry, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés les élus dans leurs nouvelles fonctions.

M. Ancelin, doyen des conseillers municipaux, a pris ensuite la présidence.

Après les formalités d'usage, le président a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Au premier tour de scrutin, sur 24 suffrages exprimés, M. Marie-Baudry obtient 16 voix. En conséquence, M. Marie-Baudry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est nommé maire et déclare accepter.

M. Baudry reprend la présidence, et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. « Si je ne consultais que mes goûts, dit-il en substance, je me retirerais de

XI

La famille Conrad comptait naguère parmi les plus considérées de la bourgeoisie strasbourgeoise. D'abord simple marchands de drap, ils s'étaient élevés peu à peu, enrichis, puis retirés des affaires, étaient devenus influents, autant par leur fortune que par les sympathies qu'ils avaient su inspirer.

Le père de Rosemonde avait fait un mariage à la fois d'inclination et d'intérêt, si ces deux mots peuvent être rapprochés de la sorte. Sa femme, qu'il avait passionnément aimée, lui avait apporté une dot très considérable. Un héritage inespéré, quelques spéculations heureuses étaient venus s'y ajouter, si bien qu'Edouard Conrad n'avait pas tardé à être l'un des plus riches propriétaires de l'Alsace.

Son petit hôtel du faubourg de Pierres, bijou d'architecture, était un vrai musée où se trouvaient de véritables trésors, des statues, des toiles, toutes œuvres de maîtres, des meubles de style ancien, des armes curieuses, enfin un grand nombre d'objets d'art, de bijoux précieux et de bibelots exotiques qu'il avait réunis, à force de patience, de recherches incessantes et à tous prix, car pour satisfaire sa passion de collectionneur, il ne comptait pas.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Très chétive pendant son enfance, Rosemonde avait conservé sa grâce un peu délicate, bien qu'elle fût maintenant d'une santé plus robuste, et que les lignes de ses épaules fussent devenues plus fermes et plus rondes. Mais sa taille était élégante et svelte. Ses traits avaient une expression des plus séduisantes. Son teint gardait une blancheur éblouissante. L'arc de ses sourcils, qui semblaient tracés au pinceau, tranchait seul sur cette claire carnation et mettait en valeur les yeux bleu foncé, presque violets par moments, avec ce regard vaguement étonné et interrogateur des très jeunes filles. Un nez fin, aux ailes frémissantes, une bouche petite et riieuse, avec des dents éblouissantes et un menton légèrement mutin, complétaient l'ensemble de cette aimable physionomie.

Peu à peu, elle s'était calmée ; elle avait

